

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 7 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 7

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20221214-001

Matière : 7.1.2 - Finances locales – décisions budgétaires – délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 1^{er} décembre 2022 ;

Vu la Délibération n° DL20220406-005 approuvant le budget principal « 2022 » de la Ville d'Ussel ;

Vu la délibération n° dl20220629-001 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal « 2022 » de la Ville d'Ussel ;

Vu la délibération n° dl20220926-001 approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal « 2022 » de la Ville d'Ussel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

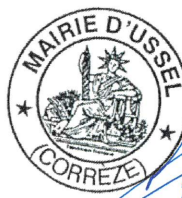
- Approuve la décision modificative n° 3 du budget principal « 2022 », comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 234,20			
023	Virement à la section de d'investissement	- 28 234,20			
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	39 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 234,20
041	Opérations patrimoniales	224 158,31	041	Opérations patrimoniales	224 158,31
23	Immobilisations en cours	- 39 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	- 28 234,20
	TOTAL	224 158,31		TOTAL	224 158,31

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20221214-DL20221214-001-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE